

**Programme d'évaluation du module 7 de la 2<sup>e</sup> et  
de la 3<sup>e</sup> année du Baccalauréat universitaire  
ès Sciences en biologie  
Année académique 2018/2019**

Evaluation : évaluation individuelle de chaque enseignement

Réussite : acquisition de 12 crédits ECTS sur les années 2 et 3 du Baccalauréat universitaire

Selon le Règlement d'études du Baccalauréat universitaire ès Sciences en biologie adopté par la Direction de l'UNIL le 18 décembre 2017.